Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 2 mars, M. Ringard, Ernest, de Croix, rue Kléber, est nommé à l'école de la rue Decrême en qualité de titulaire-adjoint en remplacement de M. Véron.

M. Ringard est remplacé à Croix, rue Kléber, par M. M. Berlemont, Emile, instituteur titulaire à Deûlémont.

Nécrologie

Nous apprenons que M. Liévin Bailliu, rédacteur à l'*Egalité*, vient de perdre un enfant, Laurent Liévin, à peine âgé de six semaines.

En cette douloureuse circonstance, toutes nos sympathies vont à notre confrère auquel nous présentons nos compliments de condoléance.

Les obsèques civiles du jeune Laurent auront lieu aujourd'hui à trois heures de l'après-midi.

Bouchée de pain

Dans la journée du mercredi, l'Œuvre de la Bouchée de Pain a distribué 545 portions aux grandes personnes et 840 portions aux enfants.

Dans le refuge de nuit 26 lits ont été occupés.

Cercle d'Escrime Roubaisien

Les membres de la commission du Cercle d'Escrime Roubaisien, invitent les anciens prévôts et elèves prévôts sortant du régiment, ainsi que les amateurs d'escrime de la ville, de vouloir bien assister à la réunion de lundi 9 mars à 8 heures et demie du soir, au siège du local, chez M. Vandeputte, café St-Georges, angle des rues du Grand-Chemin et du Bois.

Tribunal de simple police

Audience du 5 Mars

Président, M. Petit, juge de paix, remplaçant M. Claustre, indisposé, assisté de M. Chape, commissaire de police, remplissant les fonctions de ministère public, de M. Waymel et de M. Buns, huissier audiencier.

Après quelques affaires sans grande importance, remises pour la plupart à huitaine, nous assistons à un véritable défilé de bouchers, résultat d'une scène, d'un pugilat qui a eu lieu à l'abattoir.

M. Henri Kruner est le plaignant et M. Ferdinand Helinck est inculpé de l'avoir frappé. Le motif de cette dispute : un « tenet » instrument en bois servant à suspendre les bêtes tuées. D'après Kruner Helinck aurait pris son « tenet » et comme il voulait le réclamer, il y aurait eu dispute et coups.

Les témoins, tous bouchers, qui viennent déposer éclairent la religion du tribunal et M. Kruner, qui n'a pas l'air commode à beau dire en parlant de Hélinck et en s'adressant au tribunal: « Je demande bien pardon de ce qu'il vient de dire ici, il est tuéur de chevaux », le tribunal n'en condamne pas moins, inculpé et plaignant à 3 jours de travail pour violences réciproques. Et tout cela pour un « tenet » !

Lorsqu'un homme, c'est le cas de deux inculpés, pressé par un besoin naturel, insulte la voie publique, comme dit M. Petit, il est condamné à 1 franc.

C'est ce qui arrive aussi aux cabaretiers qui laissent leur établissement ouvert après l'heure, 1 franc.

Clotaire Vogue est inculpé d'avoir insulté la dame Duiboit, des témoins viennent déposer. Les uns déclarent que les insultes avaient rassemblé dix personnes, les autres sont convaincus qu'il y en avait quarante.

Le tribunal est fort perplexe, enfin, dans sa justice il condamne Clotaire à 3 francs d'amende pour avoir insulté, ce qui ressort des débats, la dame Duthoit.

Bouche Alfred et Othon Charles se voient infliger chacun 1 franc d'amende pour avoir négligé de tenir un registre de logeur.

Flipo Louis a abondonné une voiture attelée sur la voie publique. Comme il le reconnait, il s'en tire avec 1 franc.

Roussel, Leplat Emile, Leclercq Aurélien, Vallée Edmond, Louchard Charles et Dégnée Léonard, ont eu la triste idée de se battre. Comme ils reconnaissent le fait, le tribunal est indulgent : 2 journées de travail à chacun.

Delfosse Céline était chez elle dans le fort Sion, le 18 janvier à 4 heures du soir, lorsque tout à coup, Hortense Deroubaix pénètre dans son domicile, casse la vaisselle et bat Céline. Les témoins entendus, Hortense qui n'a pas l'air commode, est condamnée à deux jours de travail. Elle se retire en remerciant le tribunal. On ne peut être plus polie.

Enfin l'audience se termine par un homme qui ayant battu sa femme n'a cru commettre qu'une simple plaisanterie. Le tribunal n'est pas de cet avis et une condamnation s'en suit.

Jean Kiri.

Un accident de voiture

Hier après-midi, M. Henri Lalouette, cocher chez M. Jules Verley, négociant, boulevard de Belfort, conduisait une voiture attelée d'un cheval, lorsque passant rue Pierre de Roubaix, le cheval fit un faux pas et tomba.

Dans sa chute, la bête s'est brisée une jambe. Elle a été conduite à l'Abattoir.

Saisie

Hier matin, M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisie, à la Halle, 25 kilogs de viande reconnue impropre à la consommation.

Arrestation

Depuis quelques jours la police de sûreté fait une chasse active aux mendiants. Hier, vers 3 heures de l'après-midi, elle a arrêté un sieur Auguste-Henri Prince, 47 ans, sans domicile fixe, qui mendiait rue de Lannoy.

Un ivrogne irascible

Mercredi, vers midi 1/4, chez M. Decarpentier, cabaretier, rue Turgot, un tourneur en fer, Louis Debroc, 48 ans, demeurant rue Meyerbeer, 38, était ivre et menaçait de briser le mobilier.

Un agent a conduit l'ivrogne au dépôt de police du 4e arrondissement.

TOURCOING

M. Albert Masurel

Le dernier fascicule de la *Revue du Nord* (1er mars) contenait, outre de jolis vers de MM. Pontsevrez et Avis et d'une curieuse étude d'Enest Laut, sur Mme Dorus-Gras, une notice biographique concernant M. Albert Masurel, de Tourcoing.

A la veille de l'exécution des *Impressions d'Italie*, nous croyons intéressant de la reproduire :

Un musicien et un industriel. Le fait n'est pas rare dans notre contrée, où le goût de la musique est si vif. Mais nous ne savons pas d'homme en qui se trouvent plus heureusement réunies que chez M. Masurel des qualités, d'ordre pourtant si divers au moins en apparence. Et, à ce point de vue, notre compatriote nous a paru mériter une étude particulière.

M. Albert Masurel appartient à une vieille famille du Nord, très connue et très justement estimée. Il est au premier rang de ces industriels, qui ont porté si loin le renom de notre race énergique et laborieuse. Ses établissements de Roubaix, de Tourcoing, de Linselles, de Dunkerque, sont de véritables modèles ; et la considération universelle dont il jouit, on peut dire qu'il l'a conquise à force de travail et de persévérance, ne se lassant jamais, mettant tous ses soins à perfectionner sans cesse son outillage en même temps qu'à accroître dans la plus large mesure le bien-être de ses nombreux ouvriers.

Tout jeune encore, M. Masurel a derrière lui un passé des plus flatteurs. Dès l'adolescence, il a voyagé à travers le monde entier, et il est de ceux qui, ayant beaucoup vu, ont aussi beaucoup retenu. C'est un sympathique et un modeste, aussi ne compte-t-il que des amis.

Il vit à Tourcoing, au milieu de sa famille : une femme charmante, issue de la vieille noblesse des Flandres, une vraie grande dame, et trois ravissantes petites filles qu'il chérit et qui le lui rendent bien. De temps à autre, il donne, dans son hôtel, des fêtes superbes et qui suffiraient à témoigner de sa nature d'artiste. Si nous ne craignions d'être indiscret, nous pourrions dire que M. Masurel joue à merveille la comédie. Il n'y a pas longtemps qu'il s'est fait applaudir dans un rôle difficile, à côté d'une de nos premières cantatrices qui est en même temps une délicieuse comédienne : j'ai nommé Mlle Charlotte Wyns.

Faut-il chercher dans cet amour des choses du théâtre le secret de la force mystérieuse et puissante qui l'a poussé à réaliser, à Tourcoing, ce qu'ont fait, à Paris, les Lamoureux et les Colonne ? Qui sait ? En tous cas, le but qu'il a poursuivi, il l'a atteint ; et M. Masurel, à force de ténacité et de zèle intelligent, est parvenu à doter sa ville natale d'une société de Concerts populaires qui peut rivaliser avec nos grandes sociétés similaires. Autour de lui se sont groupés cinquante artistes amateurs et trente artistes appointés ; ces éléments constituent un ensemble de haute valeur. Les exécutions qui ont été offertes, depuis cinq ans, aux Tourquennois, ne laissaient rien à désirer. Telles de ces séances ont été absolument supérieures ; et c'est merveille d'entendre interpréter de la sorte les œuvres des Maitres.

Pour le 8 mars prochain, M. Masurel a organisé un festival en l'honneur de Gustave Charpentier. Nous sommes assurés à l'avance que les *Impressions d'Italie* seront rendues dans la perfection. Ce sera un succès de plus pour le compositeur et pour la phalange artistique que dirige M. Masurel. Nous y applaudirons doublement.

Très aimé de ses artistes qu'il adore. M. Albert Masurel réalise noblement le type du Mécène enthousiaste, toujours prêt pour le bon combat. Son originalité consiste à vouloir conduire lui-même sa troupe orchestrale, et il y réussit au-delà de toute prévision, prouvant ainsi qu'une vocation ardente, servie par une *volonté*, peuvent venir à bout des difficultés qui à d'autres essent semblé insurmontables.

Signe particulier : n'est encore qu'officier d'Académie.

Fernand LEFRANC.

Tirage d'emprunt

Hier à 10 heures du matin a eu lieu à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Victor Hassebroucq, maire, assisté de MM. Théry-Resson et Loridan, conseillers municipaux et en présence de M. Bulté, receveur municipal au premier tirage de l'emprunt de 993,090 fr. autorisé par la loi du 12 novembre 1892, remboursable en 20 annuités, pour solder le prix des immeubles expropriés pour les grands travaux de voirie et autres.

Les obligations sorties seront remboursables au pair, à partir du 1er avril prochain.

Voici la liste des 60 numéros extraits :

1168	570	973	1517	1209	1417	1022	1687
1476	1176	1470	1364	1685	1319	709	1622
1569	1322	1461	1009	1218	995	1271	662
1242	1161	641	281	683	1629	1474	360
433	952	1474	1696	333	1530	1724	1257
1162	1272	742	674	52	1549	1426	1681
106	1617	1451	83	1337	686	1333	772
1301	1276	577	976				

Mardi aura lieu le tirage de l'emprunt de 1 million 1re émission de l'emprunt de 4 millions pour grands travaux.

L'horloge de l'Hôtel-de-Ville

L'horloge votée, il y a plusieurs mois par le Conseil municipal pour être placée au fronton de l'Hôtel-de-Ville est enfin arrivée hier et l'on va procéder sans tarder à sa mise en place.

Cette horloge va combler une véritable lacune existant depuis le commencement des travaux de reconstruction du clocher de St-Christophe.

La seule chose qui nous parait regrettable et que nous avons déjà exposée est que l'on n'ait pas, pendant qu'on y était, décidé l'installation d'une horloge qui aurait distribué l'heure, à un second cadran placé sur le derrière du monument.

Lorsque l'horloge sera placée, nous en dirons un mot.

Arrestation à Paris de deux escrocs
un prêtre interdit et un tourquennois

Les journaux parisiens viennent narrer l'arrestation de deux escrocs qui ont fait des dupes à Bruxelles et se promettaient de continuer leur lucrative industrie dans la capitale française.

L'un des deux escrocs est bien connu à Tourcoing. Issu d'une honorable famille, nous le voyons au moment de la période boulangiste, secrétaire du Comité, il collabora ensuite à un journal qui n'eût du reste qu'une durée éphémère, puis plus tard, il s'associa avec un Roubaisien pour l'exploitation d'un cabinet d'affaires.

Les deux associés eurent maille à partir avec la police.

Victor Demay, il est inutile de cacher son nom qui s'étale dans tous les journaux, fût condamné à quatre mois de prison pour escroquerie sur une jeune fille dont il tenta d'abuser par dessus le marché,

Les deux associés avaient, à un moment donné, pris en mains l'affaire de chantage Catteau, autour de laquelle on a mené grand bruit, il y a quelques années.

Bref, après sa libération, Victor Demay revint à Tourcoing et resta quelque temps chez sa mère, une brave femme, bien affligée de voir son fils tourner aussi mal.

Enfin, Victor partit pour Bruxelles et l'on apprit qu'il exerçait dans cette ville la profession de masseur.

En réalité, il vivait d'escroqueries. Il réussit à se faire admettre dans plusieurs grandes familles sous le nom de baron Victor de May. Il ne cachait pas qu'il n'avait pas de fortune, ce qui, parait-il, lui était pardonné car il est assez beau garçon.

A cinq reprises différentes il réussit à se faire agréer comme gendre futur et chose inouïe, trois fois il aurait réussi à palper le jour de la signature du contrat une partie de la dot de sa future.

Mais le jour du mariage arrivé le fiancé manquait au rendez-vous.

La mèche étant éventée, et la police faisant des recherches, Victor Demay prit le chemin de Paris en compagnie d'un prêtre interdit, l'abbé Gruson, âgé d'une soixantaine d'années, à l'aspect vénérable et qui se faisait passer pour l'archevêque de Malines. Le faux prélat sollicitait dans des familles aristocratiques pour la fondation d'une grande basilique de Notre-Dame de Lourdes.

Il se présentait dans les hôtels du faubourg St-Germain avec son ami le baron Victor de May, docteur, directeur de l'Athénée royal du Message de Bruxelles.

Le coup du mariage allait recommencer avec escroquerie de la dot.

Il faillit réussir. La famille d'un haut fonctionnaire avait encore tout récemment offert un grand dîner présidé par l'architecte. — Ce n'était pas un dîner de familles, mais cela y ressemblait fort.

Le franc archevêque avait réussi à palper dix mille francs.

Mais un ami de la famille prit des renseignements. Il alla d'abord trouver les deux étrangers à leur hôtel, *Hôtel du Pavillon*, rue de l'Echiquier, où ils occupaient plusieurs chambres luxueuses.

Le prélat était absent mais il rencontra le baron.

Dans la conversation il est certains faits qui firent naître des soupçons.

M. Vérillon, commissaire de police du quartier fut mis au courant.

Il fit une descente à l'hôtel, saisit une volumineuse correspondance des plus éloquentes et mit finalement les deux escrocs en état d'arrestation.

Les deux gaillards menaient joyeuse vie. Le soir l'archevêque qui portait une soutane à boutons rouges l'enlevait et l'on courait après les belles.

Un enfant embroché
MORT DE LA VICTIME

Henri Avermate, le malheureux apprenti de la fabrique de tapis de M. Herbaux à Neuville qui a été mardi victime de l'horrible accident que nous avons relaté, a succombé mercredi soir à son horrible blessure.

Les funérailles auront lieu samedi matin à Risquons-Tout. Tous les ouvriers de la fabrique Herbaux y assisteront.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 1er et 2 mars 1896

Versements

Tourcoing (D.)	205	dépos. dont	42	nouv.	25,585
Id. (L.)	118	—	22	—	28,185
Blanc-Seau	12	—	3	—	609
Croix-Rouge	19	—	4	—	3.430
Halluin	4	—	»	—	710
Linselles	5	—	2	—	2,130
Roncq	5	—	»	—	361
Bondues	2	—	1	—	1,160
Bousbecque	»	—	»	—	»
Neuville	6	—	»	—	465
Mouveaux	6	—	»	—	410
Totaux.	382		74		62,884

Remboursements

Tourcoing (D.)	77	remb. dont	20	soldés	19.184 63
Id. (L.)	44	—	12	—	12.684 94
Blanc-Seau	3	—	»	—	81 »
Croix-Rouge	3	—	1	—	762 74
Halluin	3	—	»	—	1.830 »
Linselles	6	—	1	—	3,191 11
Roncq	8	—	»	—	581 »
Bondues	6	—	»	—	762 »
Bousbecque	»	—	»	—	» »
Neuville	2	—	»	—	32 »
Mouveaux	4	—	1	—	181 06
Totaux.	156		35		89.250 48

Administrateurs de service pendant le mois de mars, 1re quinzaine :

A Tourcoing, par MM. L. Duhamel, Denis Grau, J. Rombeau. — Au Blanc-Seau, par M. Duquesnoy. — A la Croix-Rouge, par M. L. Honoré. — A Halluin, par M. Th. Lemaire. — A Linselles, par M. E. Bolin. — A Roncq, par M. H. Castelle. — A Bondues, par M. E. Dehaulle. — A Bousbecque, par M. L. Delannoy. — A Neuville, par M. Ch. Phalempin. — A Mouveaux, par M. L. Pollet.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le caissier,
L. ROBITAILLE.

Wattrelos. — Mercredi, vers une heure et demie, le fil traverse du Trolley a touché le fil du téléphone sur la Grand'Place de Wattrelos.

Le contact a amené l'incendie des bobines du téléphone et des sonneries. Tout a été détruit.

L'appareil sera remplacé aux frais de la Cie des tramways.

Halluin. — La police a arrêté, en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Lille, le nommé Léon Mœrman, ex-cordonnier, demeurant à Roubaix, rue Ma Campagne, inculpé de banqueroute.

Il sera transféré aujourd'hui à Lille par la gendarmerie.

Abandonnez l'usage du Gaz qui occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

De préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal, électricine et étoile du Nord. n.o.

LILLE

Une femme à l'eau

Jeudi vers deux heures de l'après-midi, Mlle Emilie Depestel, 19 ans, domestique rue Pierre-Legrand, 40, se sentant indisposée quai de la Basse-Deule, s'est appuyée sur la barre de fer qui longe le canal et est tombée accidentellement dans l'eau.

Un passant, M. Albert Coopmann, demeurant à Roubaix, lui a immédiatement tendu la main et l'a aidée à sortir du canal. Après avoir reçu des soins au poste des pompiers de la Halle, cette jeune fille a été ramenée chez elle.

LES VOLS

Rue Saint-Sauveur

Pendant une absence de Mlle Maria Dalmain, mercière, 77, rue St-Sauveur, un audacieux malfaiteur a pénétré dans sa chambre à l'aide de fausses-clefs et a fait main basse sur tout ce qu'il a trouvé de son goût.

Dans une armoire se trouvait une boite en palissandre, qui renfermait deux porte-monnaie dont l'un en cuir de russie contenait une somme d'environ cent cinquante francs en or et en monnaie d'argent.

Dans une autre boite, étaient déposées des boucles d'oreilles en or ornées de perles fines, comme en portent les pêcheuses de Boulogne, une montre en argent, une clé de montre en or et une chaine en doublé à crémaillère.

Tous ces objets ont été enlevés par le voleur qui est recherché activement mais sur qui on ne possède aucun indice de nature à le faire découvrir.

Rue Ducourouble

Un vol avec effraction a été commis avec une audace inouïe dans l'après-midi de mercredi chez Mme veuve Adolphe Brunin, cabaretière rue Ducourouble 12.

Vers 3 heures, cette dame était occupée dans son estaminet, quand une voisine, Mme D..., vint la prier de vouloir bien lui faire une petite course.

La veuve Brunin ferma sa maison et s'absenta pendant une demi-heure environ.

On devine sa stupeur de constater en rentrant chez elle qu'un audacieux voleur s'était introduit dans son domicile en cassant un carreau d'une porte de la cuisine qui donne sur la cour. Le voleur ayant fait joué la targette a pénétré ensuite dans l'intérieur.

Ses efforts s'exercèrent d'abord sur le tiroir du comptoir qui contenait une somme de deux cents francs, mais voyant qu'il ne pouvait réussir, l'audacieux malfaiteur s'empara d'un litre de cognac et d'un litre de rhum qui se trouvaient sur le comptoir et s'en retourna par le même chemin, sans avoir été remarqué.

D'après l'enquête ouverte par la police, on présume que l'auteur du vol a dû guetter le départ de Mme Vve Brunin pour s'introduire chez elle.

LE NORD

VALENCIENNES

Un homme sous un éboulement
A ABSCON

M. Louis Monchecourt, ouvrier mineur travaillant à la fosse St-Maré, vieni de trouver la mort, dans des circonstances bien émouvantes.

Il venait de déjeûner et avait repris son travail depuis quelques minutes, lorsque vers onze heures, arriva derrière lui un éboulement considérable le rendant prisonnier dans une veine très étroite.

Pendant plus de deux heures ce malheureux, comprenant toute l'étendue de son malheur, supplia ses camarades de le délivrer. Mais, hélas, le travail était long, difficile, dangereux même ; les ouvriers se tinrent à l'œuvre avec une grande énergie. Ils espéraient toujours le sauver, lorsqu'il se produisit un second éboulement.

Monchecourt ne parla plus, il était mort étouffé. On travailla encore longtemps pour retrouver son cadavre, et il était sept heures du soir lorsqu'on le sortit de la fosse.

Cet excellent ouvrier, âgé de 34 ans, laisse une veuve et un enfant de 3 ans.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

UNE JEUNE FILLE
qui se jette sous un train

Une jeune fille de 22 ans s'est jetée hier matin sous les roues de la locomotive du train de marchandises n° 4033, partant à 7 heures 33 d'Arras pour Lens, au pont de Blangy-lez-Arras, situé en face du cimetière.

Cette jeune fille avait été vue par le chauffeur et le mécanicien, longeant la voie ferrée ; puis, au moment où la machine arrivait à sa hauteur, elle se jetait sous les roues ; la mort fut instantanée.

La malheureuse avait été traînée sur une longueur de dix mètres environ, ses vêtements s'étant accrochés à l'une des bielles de la machine. La gare d'Arras fut immédiatement avertie, et M. Clément, commissaire de surveillance administrative, se rendit aussitôt sur les lieux du drame pour y faire son enquête. Le corps fut alors amené à l'hôpital ; il était horrible à voir. La police et la gendarmerie, informées de ce suicide, se mirent aussitôt à faire des recherches pour découvrir l'identité de la victime. Elles viennent d'aboutir, et la malheureuse a été reconnue pour être une fille Victorine-Rose Mesnard née à l'hospice d'Arras le 18 février 1874.

Elle avait été placée au couvent du Bon-Pasteur, du 11 septembre 1890 au 24 mai 1894, et à sa sortie elle était entrée à l'institution des Sourds-Muets.

Or hier matin, vers sept heures, Victorine Mesnard trompant la surveillance du personnel, sortait de l'Institution par la porte donnant rue des Porteurs, elle a suivi la route du bois Saint-Michel à Blangy, est remontée par les corons et a escaladé le talus du pont du cimetière. Il était exactement 7 heures 45 quand l'accident s'est produit. Victorine Mesnard était orpheline, une de ses tantes qui habite St-Sauveur, est allée reconnaître la malheureuse dans l'après-midi à l'hôpital.

Il parait que la pauvre fille avait le cerveau faible, et qu'à maintes reprises elle avait donné des signes de dérangements cérébraux ; rien pourtant dans ses actes n'avait laissé supposer qu'elle voulut attenter à ses jours. Les obsèques de la malheureuse auront lieu samedi.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 5 mars 1896

ROUBAIX

Outrage public à la pudeur. Ivresse. — Mathilde Pohehant, 26 ans, ménagère, femme mariée a pour amant César Pottier, 36 ans, fileur. Le 2 mars ils avaient tous deux fêté la blonde bière et, vers sept heures et demie du soir, rue du Coq français, en face de l'établissement Dillies, la femme se livrait tant par paroles que par actes à de facétieuses obscénités que souffrait machinalement son compagnon complètement ivre.

Or le brigadier de police Decourcelle venant à passer fut fort scandalisé et emmena nos deux personnages au poste.

Pour conclure, le tribunal a condamné Mathilde Pohehaut à 20 jours de prison et Pottier à 6 jours pour ce délit. Tous deux ont en outre récolté 5 fr. d'amende pour ivresse.

Un ouvrier récalcitrant. — Denis Toussaint, 25 ans, tisserand à Croix, avait travaillé quelques heures au tissage de MM. Ségard frères, rue d'Isly, 149. Le 29 février, il entrait dans le bureau de l'établissement et réclamait son salaire. On le priait de vouloir bien, comme les autres ouvriers passer au guichet pour recevoir sa paye. Toussaint ne l'entendait pas de cette oreille, il ne voulait pas sortir du bureau.

M. J.-B. Ségard entra en ce moment ; il reitéra à Toussaint l'invitation de passer au guichet qui venait de lui être faite et, comme l'ouvrier refusait, il le prenait par un bras pour le faire sortir. Toussaint résistait. Sans lui faire du mal, M. Ségard le prit à bras le corps et le porta dans le couloir. Mais la rage monta au cerveau de l'ouvrier qui lança des coups de pied et des coups de poing à son patron.

Dix jours de prison pour le faire réfléchir.

TOURCOING

Exploits d'ivrogne. — Jules Catteau, 32 ans, peigneur, demeurant 142, rue Fin-de-la-Guerre, s'était enivré le 4 février, et, pendant toute l'après-midi, avait fait « enrager » ses voisins. M. Neyrynck, porteur de pain au « Blanc-Four », ayant laissé sa charrette devant la maison de M. Vaneste, 243, rue Fin-de-la-Guerre, le facétieux ivrogne s'y attela et prit la poudre d'escampette avec la charrette au derrière.

Cela ne faisait pas l'affaire du porteur de pain, un vieillard qui courut après son véhicule et voulut le reprendre. Refus de l'ivrogne de le lui remettre. Injonctions de M. Nérynck d'avoir à le faire. Finalement, une tripotée soignée à ce dernier de la part de l'ivrogne. Voilà un délit.

Mais ce n'est pas tout : Catteau avait un chien et l'animal, pendant que son maitre s'en prenait à Nerynck s'en prenait de son côté à un enfant, le jeune Vaneste, ce qui a amené une poursuite pour blessures par imprudence du fait de son chien.

Conséquences : Trois jours de prison pour coups : 16 fr. d'amende pour blessures par imprudence, 5 fr. d'amende pour ivresse,

RONCQ

Violences. Le dimanche premier mars, Leonie Egermont, âgée de 15 ans, ouvrière de filature, était allée faire un tour de promenade à Bousbecque avec sa sœur et deux amies. On avait dansé et les trois compagnes revenaient, quand arrivées à la ferme Wallard elles se séparèrent. Léonie prit seule un autre chemin que celui suivi par ses campagnes.

Elle fut suivie par deux jeunes gens, Vanaerde René, 20 ans, tisserand et son camarade Decraene. Le premier s'adressa tout-à-coup à la jeune fille, la jeta au bord du fossé et tenta, malgré elle d'obtenir ses faveurs. Léonie Egermont se débattait et heureusement Decraene vint à son secours.

Vanaerde était poursuivi en même temps pour outrage public à la pudeur, violences et voies de fait. Le tribunal a écarté le premier chef de prévention comme n'étant pas établi et a condamné Vanaerde du second chef à 3 mois de prison.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 5 mars 1896

COUPS MORTELS A LOOBERGHE

Un maréchal ferrant de Looberghe, Jules Dedecker, âgé de 52 ans, demandait le 30 octobre dernier à sa femme Eudoxie Vroelant, de lui remettre un peu de menue monnaie.

La femme ayant répondu par un refus accompagné d'invectives, une altercation s'éleva et le mari se laissant emporter par la colère, lança à sa femme un violent coup de pied qui la blessa à l'abdomen et qui, presque aussitôt, occasionna la mort.

En effet, après avoir voulu vaquer encore à quelques soins domestiques, la femme Dedecker, à bout de forces, fut obligée de s'asseoir et succomba à une abondante hémorragie.

Le rapport médical constata, après l'autopsie que la mort a été déterminée par cette hemorragie qui s'est produite dans une région très vasculaire, immédiatement après la violence subie.

Dedecker **est acquitté.**

Défenseur, Me Dubron.

Drame conjugal à Dunkerque

Henri Cleenwerck, 39 ans, né à Pitgam, garçon-épicier à Dunkerque, faisait gérer par sa femme un magasin d'épiceries. Malheureusement, depuis plusieurs années déjà, Mme Cleenwerck s'adonnait à la boisson ; il s'élevait à ce propos entre les époux de graves discussions au cours desquelles il arrivait fréquemment à l'accusé de se livrer à des voies de fait sur sa femme.

Le 7 novembre dernier, vers midi, comme il rentrait chez lui pour diner, Cleenwerck trouva dans son magasin sa femme complètement ivre. Furieux, il se précipita chez elle, la saisit par les cheveux, la renversa et la traîna dans une chambre voisine, où il lui porta de nombreux coups de pieds à la figure et à la poitrine, lui martelant pour ainsi dire la face contre le plancher.

Mme Cleenwerck eut cependant la force de se relever et de rentrer dans l'épicerie, mais son mari, qui l'avait suivie, la saisit encore par les cheveux, la porta sur un lit situé dans la pièce voisine, et, après l'en avoir fait lourdement retomber sur le sol, il l'y rejeta avec la dernière brutalité ; après quoi, il sortit et se rendit chez M. Brasseur, son patron, laissant seule sa victime, qui succomba le soir même, à onze heures.

L'autopsie du cadavre a démontré que la mort avait été déterminée par une hémorragie crânienne et par une congestion pulmonaire, causées directement l'une et l'autre par les violences dont Mme Cleenwerck avait été l'objet.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires.

Me Dhooge prend la parole pour défendre l'accusé et dans une remarquable plaidoirie l'éloquent défenseur réclame l'acquittement pur et simple de son client.

Malgré l'éloquence du défenseur Me Dhooghe, le jury, après quelques minutes de délibération, a rapporté un verdict de culpabilité mitigé par des circonstances atténuantes.

En conséquence.

Cleenwerck est condamné à cinq ans de réclusion.

En entendant cette condamnation sévère, le condamné s'affaisse sur son banc.

Il semble anéanti et ne prête qu'une oreille distraite aux paroles de consolation que lui adresse son défenseur.

Les gendarmes s'emparent ensuite de Cleenwerck et le reconduisent en voiture cellulaire à la prison Saint-Waast.

RIXE MORTELLE A BRAY-DUNES

Le dimanche 26 janvier, vers onze heures du soir, à Bray-Dunes (arrondissement de Dunkerque), un sieur Thooris passait, en état d'ivresse, devant un cabaret, d'où Edmond Deswelle, 19 ans, Constant Marteel, 18 ans, marins-pêcheurs, demeurant à Zuydcoote, sortaient au même instant, accompagnés de deux jeunes filles. Thooris ayant adressé à ces dernières des plaisanteries de mauvais goût, Deswelle et Marteel y répondirent, et, presque aussitôt. Deswelle s'élança sur Thooris, le renversa et le frappa avec acharnement à coups de poing et à coups de pied ; il fut bientôt rejoint par Marteel.

Ce dernier, après s'être débarrassé de sa veste, se précipita à son tour sur Thooris et lui porta aussi de violents coups de pied sur toutes les parties du corps. La victime parvint cependant à se relever et à prendre la fuite, mais, arrivée au pied d'une haie, elle tomba épuisée sans avoir eu la force de la franchir. Sur ces entrefaites Deswelle arriva et frappa encore Thooris, qui succomba le lendemain à la suite des coups qu'il avait reçus. L'autopsie qui a été pratiquée ne laisse aucun doute à cet égard.

Deswelle Edmond est condamné à **deux ans de prison**, Marteel Constant est **acquitté.**

Défenseurs : Mes Dubron et d'Hooghe.

Ministère public : M. Schuler, substitut.

SPECTACLES et CONCERTS

Théâtre Deschamps. — Malgré le temps pluvieux, les rues embourbées, le public était nombreux hier soir pour faire fête au sympathique bénéficiaire M. Couvreur.

Entre un joli lever de rideau de M. Grenet-Dancourt, une comédie en un acte : *Rival pour rire* et l'opéra-comique en trois actes : *Cousin-Cousine*, s'intercalaient deux intermèdes dont s'étaient chargés quatre membres de la Cœcilia : MM. L. Dubois, O. Laureyns, E. Janssens et O. Lefebvre, pour le premier : *Le calme des nuits*.

Mlle Mary Rivaud, dugazon et M. Delestang, ténor, pour le second : le duo des *Dragons de Villars*.

Mlle L. Deschamps, MM. Deschamps et Caron qui interprétaient la comédie se sont acquittés de leur tâche de façon à contenter tous les auditeurs.

Quant aux chanteurs, nos compatriotes, leur éloge n'est plus à faire, ils ont su rester eux-mêmes, c'est tout dire. Pour les artistes, Mlle Rivaud et M. Delestang, ils ont été salués de longs applaudissements et ont du recommencer les dernières paroles du duo.

C'est devant un public déjà fort satisfait que s'est levé le rideau pour la première représentation à Roubaix d'un nouvel opéra comique, *Cousin-Cousine*. Le succès de cet opéra comique s'est affirmé dès le premier acte. Bâti sur des données originales, il renferme de nombreux couplets lestement troussés dont plusieurs ont dû être bissés.

Les personnages sont la plupart du domaine comique. Deux couples d'amoureux : deux lieutenants de chasseurs à pied flirtant avec deux pensionnaires donnent la note sentimentale.

C'est gai, coquet et l'on sourit au spectacle des marivaudages où l'on rit crescendo aux aventures épiques du notaire, Me Tapenotre, déguisé en vieille gouvernante ; du baron, suiveur de bonnes, et aux mots d'argot comme à l'allure dégingandée de Mme Montesi (Veronique), professeur de maintien, tombée dans l'enseignement après avoir été cocotte.

En voilà pour plusieurs représentations.

Pierre.

La Roubaisienne. — C'est dimanche prochain 8 mars, que la section récreative de la Roubaisienne offre son concert suivi de bal aux familles des membres actifs et honoraires de la Société.

Ce concert et ce bal auront lieu dans le local, rue Jeanne d'Arc, très bien aménagé à cet effet : le programme est des mieux composé, et tout promet une soirée des plus attrayantes. Nous prédisons d'avance grand succès à cette fête de famille.

Programme des Spectacles et Concerts

Concert du Moulin-Rouge, 5, place du Trichon. — Grand succes. — M. E. Lamcusse, dans ses imitations et son nouveau répertoire. — Nouveaux débuts. — Soirées tous les dimanches, lundis, jeudis et samedis.

Consommations de 1er choix.

CONVOCATIONS

Anciens militaires « Le Ralliement ». — Les membres de la Société des Anciens militaires « Le Ralliement », de Wasquehal, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche prochain 8 mars, à 7 heures 1/2 précises du soir, au local de la société, café Lejeune-Mulliez.

Ordre du jour :

Réponse du Conseil municipal ayant trait à la question du monument à ériger dans le cimetière, à la mémoire des enfants de Wasquehal, morts pour la défense de la Patrie.

Organisation de la souscription.

Questions diverses.

Etat-Civil de Roubaix
Du 5 Mars 1896

Naissances — François Delemmerman, rue de l'Epeule, 2e cour Lampe 39 — Louise Dupont, rue des Longues-Haies, cour Flamencourt 6 — Jeanne Bustin, rue du Bois 2, chez Auguste Vandeputte — François et Laure Dorpe (jumeaux), rue Barbe-d'Or 4 — Léon Vandaele, Hôtel-Dieu — Suzanne Delrue, rue Beranger 19 — Pierre Courouble, rue du Pile 43 — Aurore Moortier, rue des Fossés 90.

Décès. — Alphonse Wachel, 5 mois, rue d'Isly 70 — Justine Stevens, 22 ans, Hôtel-Dieu — Etienne Lemay, 47 ans, Hôtel-Dieu — Gabriel Delrain, 3 ans, Hôtel-Dieu — Cécile Franchomme, 1 an, rue Malplaquet, 9 — Louise Debèvre, 73 ans, Hospice-Civil — Laurent Bailliu, 1 mois, rue Beaurewaert, 16 — Edmond Six, 1 an, rue du Cartigny 130 — Augustine Seynave, 3 ans rue d'Alger, cité Saint-Eloi 6 — Edgard Davras, 24 jours, rue Beaurewaert 4 — Madeleine Pollet, 1 an, rue Guinot 8.

Etat-Civil de Tourcoing
du 5 mars

Naissances. — Julien Verfaillie, rue de la Potente — Clémence Delannoy — Suzanne Lesur, rue du Dragon — Jeanne Ghesquier, pavé de Neuville — Emile Loquet, rue du Blanc-Seau — Gabrielle Maertens, rue des Poutrains 90 — Louis Descamps, rue de la Latte — Charles Vanhuemacker, rue de Gand 177.

Mariage. — Charles Leclercq, 31 ans, dessinateur et Sophie Martinage, 22 ans, sans profession.

Décès. — Firmin Vermersch, 73 ans, rentier, rue du Bure 18 — Clement Delannoy, 10 heures, rue de Guisnes — Jean-Baptiste Leclecq, 51 ans, employé de commerce, rue de l'Espierre 2 — Marcelle Evrard, 11 mois, rue de Paris 202 — Léon Gantier, 1 an 1 mois, rue Delbecque — Pierre Verdonck, 70 ans, journalier, Hôpital-Civil, rue Nationale — Maria Leman, 14 ans 4 mois, soigneuse, rue de la Cite 71.

ASTHME GUERISON CERTAINE par Poudres et Cigarettes ESCOUFLAIRE Sur demande, M. BRUNEAU, Pharmacien de 1re Classe à Lille, envoie gratis et franco boite d'essai et certificats de guérisons.

FINANCES

Paris, 5 mars 1896.

Le marché était animé, au début, des meilleures dispositions, mais les soubresauts de l'Italien ont arrêté le mouvement.

Le 3 0/0 finit à 102.82.

Le 3 1/2 à 106.25.

Le Crédit Foncier cote 636.25. Ses obligations foncières et communales sont fermes ; les capitaux de placement ne sauraient trouver de valeurs plus solides.

Le Comptoir National d'Escompte est bien tenu à 378.75.

Le Crédit Lyonnais s'échange à 790.

On demande la Société Générale à 520.

La Robinson Banking a été recherchée à 182.50. Aux cours actuels, ses actions paraissent appelées à une importante plus-value, il ne faut pas oublier que ces titres ont coté en septembre dernier 11 livres 1/2 à Londres.

Le Bec Auer est ferme à 1100.

L'action de la Compagnie française de mines d'or et d'exploration est cotée à 135. Cette Compagnie tient des formules à la disposition des actionnaires de la Rose Deep qui désirent se faire représenter gratuitement à l'assemblée du 18 mars.

La part de la Compagnie nationale des mines de France s'échange à 25.

On demande à 77.50 l'action Total Gold Extraction.

Les actions de préférence J. Casse et fils se négocient activement à 29.75, l'action ordinaire à 28.25.

Les Chemins français sont fermes.

BOURSE DE BRUXELLES
du 5 mars

Belge 3 s. I	— —		Brux. lib. 1886	100 —
— sér. II	100 20		Non libéré 1886	— —
— sér. III	100 20		Ostende à prime	— —
— 3.	— —		— 1877 3	— —
— 2 1/2	94 45		— 1885 3	— —
Annuités. 3	99 75		Tournai 1874 4.3	— —
— 4 .I.	— —		— 1886 3 1/2	— —
— 4 1/2	— —		Gand 1868 3	111 50
Cr. com. 4 1/2	— —		— 1880 3	— —
— 4	113 —		— 1883. 3	106 75
— 3	99 75		Liège 1853 2 1/2.	— —
— 3 p. c. 1861	— —		— 1868 3.	— —
— 3 p. c. 1868	— —		— 1874	105 50
Anvers 1887 lib.	108 25		— 1879	104 50
Libéré 1887	— —		— 1889 3 1/2.	102 90

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Versement, Conversion.
Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

GUÉRISON
CERTAINE ET RADICALE
Des MALADIES SECRÈTES
ET DES MALADIES DE LA PEAU
Dartres, Eczémas, Ulcères Variqueux
sont guéris très vite, par la méthode qu'emploie
M. VANDENDRIESSCHE
Médecin-Spécialiste
6, rue Puébla, Lille
POMMADE ANTIDARTREUSE
La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, et les Pellicules.
2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste.
CONSULTATIONS GRATUITES
tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h.

MAISON DU TAPIS
7, Rue du Vieil-Abreuvoir
ROUBAIX
Le plus grand choix
Ameublements
Tentures
Linoléum
Carpettes
Moquettes
Les meilleurs prix
Objets de la Chine et du Japon
POUR CADEAUX

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 5 Mars

Cote officielle de 5 heures 1/2

Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 qual. à fabr. Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 qual. cour. Cote jour.	Peignés d'Aust Type A. G. Cote préc.	Peignés d'Aust Type A. G. Cote jour
Janvier	4 55	4 55	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Février	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mars	4 50	4 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mars nouv.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Avril	4 50	4 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mai	4 50	4 45	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Juin	4 50	4 475	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Juillet	4 50	4 475	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Août	4 55	4 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Septembre	4 525	4 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Octobre	4 525	4 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Novembre	4 525	4 525	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Décembre	4 525	4 525	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

DÉTAIL DES VENTES

Type unique

Mai	20.000	»	à 4.45
Id.	10.000	»	à 4.475
Juin	25.000	»	à 4.45
Id.	35.000	»	à 4.475
Juillet	5.000	»	à 4.475
Août	15.000	»	à 4.50
Id.	10.000	»	à 4.525
Septembre	50.000	»	à 4.50
Octobre	35.000	»	à 4.50
Novembre	10.000	»	à 4.525
Décembre	5.000	»	à 4.525

Tendance soutenue.
Total 230,000.

Le Gérant : E. DUGARDIN